

## CONSEIL MUNICIPAL DE CARAGOUDES

Séance du 17 février 2023 à 21H00

### Présents :

Mmes GENSSLER Édith, LAURENT Anne, RACAUD Béatrice, SAVO Sylviane,  
MM. CLARET Jean-Jacques, MARCHANT Marcel, MERLIO Gwenaël, SERAN Loïc,  
DUCOMMUN Frank, ASSEMAT Matthieu

Absent excusé : M. BONAFOUS Raymond

**Secrétaire de séance :** ASSEMAT Matthieu

Monsieur le Maire préside le Conseil et ouvre la séance à 21h00.

Le compte rendu de la séance du 16 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

### **Délibération N° 2023-01 Achat et installation d'un défibrillateur extérieur (annule et remplace la délibération 2022-33 du 16/12/2022).**

L'électricien retenu a cessé son activité. Un devis de la société EOLUX ELECTRICITE est présenté.

Le raccordement électrique est confié à l'entreprise EOLUX ELECTRICITE pour un montant de 719,20 € TTC.

**Le conseil municipal approuve cette disposition par 9 voix POUR et 1 ABSTENTION.**

### **Délibération N° 2023- 02 Achat d'un chapiteau.**

La communauté des communes TDL n'assure plus le prêt aux communes de chapiteaux.

Un accord a été conclu avec les communes de Maureville et de Mourvilles Basses pour l'acquisition de 3 chapiteaux. Le matériel pourra être entreposé dans notre local « matériel ».

Après analyse des devis, le choix s'est porté sur la société ALEC COLLECTIVITES pour un montant unitaire de 6000, 54 € TTC.

**Le Conseil Municipal approuve cette délibération à l'unanimité.**

### **Délibération N° 2023- 03 Principe compétence « portage de repas ».**

La communauté des communes propose aux communes de participer aux frais du service social « portage de repas ». Pour notre commune cela représenterait un coût par repas de 4, 17 €. Pour rappel il a été servi 307 repas en 2021. Le conseil municipal demande que la possibilité soit donnée aux communes de fixer le prix du repas.

**Le Conseil Municipal approuve cette délibération par 7 voix POUR et 3 ABSTENTIONS**

### **Location de l'ancienne école.**

Le Trésor public demande à la commune de faire appel du loyer de janvier 2023 au prorata temporis consécutif au préavis de 3 mois stipulé dans le bail du locataire sortant soit 340, 20 €. La caution de 700 € a été remboursée.

Des travaux de remise en état de l'appartement (peinture) sont en cours pour un montant de 5 528, 74 € TTC. Des travaux d'entretien des espaces verts sont nécessaires.

Un nouveau locataire a été trouvé (loyer 800 € mensuel).

**Le Conseil Municipal décide de faire appel au loyer de janvier 2023 par 9 voix POUR et 1 voix CONTRE.**

## **Comptes rendus des réunions intercommunales**

Suite à la réunion du 06/01/2023 du Syndicat d'électricité de la Haute Garonne, M. MARCHANT informe le Conseil sur les différentes problématiques liées à l'énergie (hausse des coûts de l'énergie) et les solutions que propose le SDEHG, notamment son souhait d'apporter aux communes son expertise en la matière dans la rénovation du Patrimoine communal par exemple.

### **Conseil Communautaire TDL du 21/01/2023 (compte rendu effectué par M. le Maire)**

#### **Questions diverses**

- Bulletin municipal édité et distribué
- Depuis le 3 février 2023 la maison située au 3239 route de Sainte Germaine est louée. Les locataires sont Mme Virginie Wentzel et M. Benoît Vergereau.
- Réunion Epareuse-Fauchage suite à la reprise de la compétence par les communes.
- Projet de la convention d'un regroupement pédagogique intercommunal afin d'alléger le fonctionnement administratif des écoles de Tarabel doit être validée par le bureau de la légalité.
- Les travaux d'électricité de la salle des fêtes ont été réalisés.
- Le SDEHG a réceptionné la demande d'extinction nocturne de l'éclairage public.
- Une demande de stationnement a été faite pour l'installation d'un camion pizzas sur la place de la Mairie, le jeudi tous les 15 jours.
- Le SIPOM organise des visites du centre de tri à Labruguières – 3 personnes maxi le 21 ou 24 mars après-midi.
- Le syndicat Hers Girou procède à l'entretien des berges de la Saune.
- Notification de la Préfecture : obligation d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde dans un délai de 2 ans à compter du 22/12/2022.
- La DDT demande l'attestation de conformité ERP Établissement 4e catégorie, obligation de faire passer un bureau de contrôle.
- Les demandes de subventions 2023 par les Associations communales seront débattues lors du prochain Conseil Municipal en date du 10/03/2023.
- Dans le cadre de la valorisation et sauvegarde de notre Patrimoine communal, M. MARCHANT indique qu'il serait souhaitable de faire un état des lieux de nos bâtiments en se rapprochant du SDEGH et du Conseil Général (CD31).

La séance est levée à 23h00